



Ville d'ECKBOLSHEIM

N° 2024.48/AJ

**ARRETE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ECKBOLSHEIM (CCAS)**

La Maire de la Ville d'Eckbolsheim (Bas-Rhin), Isabelle HALB,

- Vu** Le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment l'article L.123-6 précisant que le conseil d'administration comprend des membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ; et qu'au nombre des membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département ;
- Vu** le renouvellement du conseil municipal de la ville d'Eckbolsheim suite à l'élection municipale partielle intégrale du 07 avril 2024 ;
- Vu** la délibération du Conseil Municipal n° DCM 25/2024 en date du 27 mai 2024 fixant à 6 le nombre de conseillers municipaux d'Eckbolsheim membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) et à 6 les membres complémentaires au titre notamment des représentants des associations sociales ou caritatives ;
- Vu** l'affichage de l'appel à candidature en mairie du 02 mai 2024 au 27 mai 2024 ;
- Vu** la proposition de l'UDAF (*Union départementale des associations familiales*) d'un délégué familial ;

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- **Monsieur Michel COSSET**, bénévole à Caritas, au titre des associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de lutte contre les exclusions ;
- **Monsieur Guy LANZ**, membre de l'association des Paralysés de France, au titre des associations de personnes handicapées du département ;
- **Madame Marie-Madeleine MATTHISS**, responsable de l'association de retraités d'Eckbolsheim « Cercle Amitié Loisir », au titre des associations de retraités et de personnes âgées du département ;

- **Madame Gabrielle MAUCLAIRE**, membre de l'AGF 67, et personne impliquée dans l'animation de la vie locale, au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune ;
- **Monsieur Hugues STORTZ**, délégué familial, représentant des associations familiales, proposé par l'UDAF,
- **Madame Christiane TRAUTMANN**, personne impliquée dans l'animation de la vie locale, au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune ;

**Article 2** : Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par la Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil municipal.

**Article 3** : Les délais et voies de recours sont ceux précisés aux articles R.421-1 à R. 421-7 du Code de Justice administrative

**Article 4** : Le présent arrêté sera notifié à

- Monsieur Michel COSSET,
- Monsieur Guy LANZ,
- Madame Marie-Madeleine MATTHISS,
- Madame Gabrielle MAUCLAIRE,
- Monsieur Hugues STORTZ,
- Madame Christiane TRAUTMANN.

**Article 5** : Ampliation de l'autorisation sera transmise pour information et exécution chacun en ce qui le concerne :

- Le Représentant de l'Etat du Bas – Rhin
- CCAS d'Eckbolsheim

Eckbolsheim, le 06 juin 2024

La Maire  
Isabelle HALB



Dominique RATLENG

Adjoint au Maire

Transmis au Représentant de l'Etat le :

Mis en ligne le : 02 juillet 2024

---

Arrêté municipal n° 2024.48 AJ